

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

La charte déontologique permet de présenter les différentes valeurs du coach. Elle est le gage d'une rigueur professionnelle, d'une transparence dans les informations concernant le coach et permet une sécurité du client dans son accompagnement.

Cette charte de déontologie applicable à la pratique du coaching personnel et professionnel, reprend et complète les réflexions élaborées par les organisations professionnelles que sont l'Association for Coaching (« AC ») et l'European Mentoring and Coaching Council (« EMCC »), conformément à la législation européenne consacrée aux initiatives d'autorégulation en Europe. Elle en réaffirme certaines formulations essentielles.

Un coaching basé sur l'Humain

Ma charte tout comme ma vision du coaching s'appuie sur l'approche humaniste et la psychologie positive. C'est-à-dire, qu'elle vise à amener le client à prendre ses propres décisions, en toute autonomie et en ayant conscience qu'il/elle est responsable de sa vie, de ce qu'il/elle est et fait et ce de façon positive et constructive.

L'approche humaniste considère que tout être humain est bon et qu'il peut se servir de cette base pour faire des choix en accord avec ses valeurs et éviter ainsi les comportements violents.

Je m'engage à respecter la dignité et l'intégrité des personnes que j'accompagne et à les aider à utiliser leurs ressources propres, car je pars du principe que chacun possède en lui-même les ressources inhérentes à sa réussite et à son mieux-être.

Je souhaite apporter à chaque personne accompagnée, un soutien constructif et positif inconditionnel, à les aider à se fixer des objectifs motivants et épanouissants. Je les accompagne dans la mise en œuvre des moyens les plus rapides et les plus efficaces qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs.

La bienveillance et l'empathie sont pour moi les notions clefs de la relation entre les parties. Je m'engage donc à tout mettre en place pour les appliquer, pour éviter les conflits d'intérêts et avoir en permanence une attitude positive et une posture professionnelle envers les personnes coachées.

1 – Le professionnalisme

La formation professionnelle

J'ai suivi une formation professionnelle et ai été certifiée par **Serenity Coach Institut** (certification reconnue par l'Etat : Master 1 RNCP niveau II), formation qui m'a permis de me spécialiser dans le domaine du coaching et de sa pratique.

Mes compétences à exercer professionnellement ont été validées par l'organisme et les formateurs qui ont dispensé cette formation (je suis sortie **Major de promotion, avec les félicitations du jury**).

A la demande de mes clients, je m'engage à leur fournir une information claire sur la nature de ma formation et les différentes qualifications obtenues.

La mise à jour de ma pratique et de mes connaissances

Le coaching n'est pas une profession aux connaissances figées et les coachs professionnels se doivent de consacrer régulièrement une part de leur temps à l'actualisation de celles-ci. Aussi je me tiens au courant des développements réguliers de ma profession et m'inscris dans une dynamique continue d'évolution professionnelle.

Une supervision régulière

Je me dois d'être supervisée par mes pairs, collègues professionnels, quand j'en perçois l'intérêt dans ma vie et également dans l'analyse de ma pratique. De façon plus générale, je suis engagée dans un cheminement d'évolution personnelle et j'ai au préalable entamé un travail dans mon développement personnel.

Aussi, je m'engage à poursuivre des supervisions régulières où je fais le point sur ma pratique et continue à la faire progresser en vue de fournir des services de la meilleure qualité possible à mes clients.

Une pratique des technologies de communication

Je considère le téléphone, Internet ou d'autres technologies de communication à distance comme des outils, utilisables et parfois indispensables dans la pratique de mon activité. Je m'engage à mettre à disposition l'un de ces outils au moins, lors de la mise en place des accompagnements, durant les inter-séances, et en fin de processus. Je pourrai envoyer de la documentation, répondre aux « urgences », et établir les prises de rendez-vous.

Refus d'une mission

Je suis en droit de refuser une mission si elle ne semble pas conforme à mon éthique, à mes compétences ou à l'intérêt de la personne.

Dans ce cas je m'engage à diriger la personne vers d'autres solutions et à expliquer le motif du refus. Il est important dans ce travail de partenariat, que la confiance et la motivation à collaborer soit présente d'un côté comme de l'autre.

2 – Le contrat

Dès le début d'une relation de coaching, je conviens, par écrit, d'un contrat clair avec mes clients.

Les conditions de cet accord incluent la compétence du coach, les objectifs de la mission, la nature du service proposé, la clause de confidentialité et les responsabilités de chacun. Il précise aussi la fréquence, le lieu et la durée des entretiens, la façon dont ils se dérouleront (en face à face, par téléphone, Internet...) ainsi que le montant des honoraires à percevoir (type de forfait choisi, sur devis pour les entreprises).

La présence d'un contrat permet d'une part de cadrer la relation professionnelle entre la personne coachée et moi, la coach. Il est un outil qui permet de sécuriser autant une partie que l'autre. La présente charte sera envoyée en amont, en même temps ou moins d'une semaine après l'envoi du contrat d'accompagnement.

3 – La protection des clients

Volontariat

La personne coachée, si elle n'en est pas à l'initiative, doit être volontaire pour bénéficier de ce service. Je procède, le cas échéant, à la vérification de cet engagement.

Respect des intérêts du client

Un coach professionnel s'assure que son intervention sert les intérêts de la personne coachée et de son organisation.

Aussi je veille à agir avec un haut niveau d'intégrité et de fiabilité pendant toute la durée de la relation de coaching. Je vérifie que j'ai la compétence à intervenir dans les domaines pour lesquels on me consulte.



Dans le cas contraire, je propose d'autres orientations qui me semblent plus adaptées .

Je m'engage à favoriser l'autonomie de mon client et m'interdit tout abus d'influence. En aucune circonstance je ne mets à profit la situation de coaching pour en tirer des avantages non contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social, affectif ou sexuel.

Obligation de moyens

Je me dois de proposer tous les moyens qui permettent, dans le cadre de sa demande, le développement professionnel et/ou personnel de la personne coachée, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère ou à une expertise complémentaire.

Confidentialité

Je garantis le respect des engagements pris contractuellement et me tiens à la règle de confidentialité, dans la limite qu'impose la loi de mon pays.

Je m'assure que les informations échangées le sont au bénéfice de mon client et non de ma propre promotion personnelle ou professionnelle. En ce sens, un point peut être fait en fin et/ou en cours de mission entre la personne coachée, l'entreprise et éventuellement moi-même, selon des modalités prévues initialement et qui, en tout état de cause, respecteront l'intégrité de la personne coachée.

Arrêt d'une mission

Si, au cours de la relation de coaching, je constate qu'il ne m'est plus possible de fonctionner selon les termes du contrat ou de maintenir ma posture de coach, je serais dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de ma décision.

L'un des points essentiels dans la relation d'accompagnement, est celui de l'implication de la personne coachée. Sans cela, le processus ne peut pas permettre l'efficacité et la réussite du processus de coaching. Ceci est pour moi, un motif valable d'arrêt de mission de ma part. Dans la mesure du possible, je veillerai à proposer d'autres options à mon client.

Respect de la charte

Je m'engage sur l'honneur à respecter la charte déontologique ci-présente.

Les valeurs de respect et de bienveillance sont parties prenantes de qui je suis et de ce que je fais. Néanmoins, en cas de manquement à mes règles, je vous invite à me le signaler le plus rapidement possible afin que je puisse agir en fonction pour rectifier ces éventuels manquements.

L'approche humaniste, le respect de l'éthique ainsi que la bienveillance sont les fondements de mon accompagnement.